

pour AJ **1 | 2** mois

N° 2035-A-SD-2020

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case « néant » ci-dessous

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION			EXPERT JUDICIAIRE																		
Nature de l'activité (1)			16 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux								
N° SIRET									si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS								
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL									
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT									
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR								
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)						DA															
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)											AA	93 464 104,19 %							
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)											AB								
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)											(3)	AC	3 757 4,19 %						
	4	Montant net des recettes											AD	89 707 100,00 %							
	5	Produits financiers (4)											AE	3							
	6	Gains divers (5)											AF	571 0,64 %							
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)											AG	90 282 100,64 %							
	3	8	Achats (6)											BA	1 840 2,05 %						
DÉPENSES	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)											BB	2 175 2,42 %						
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)											BC	7 0,01 %						
	11		Taxe sur la valeur ajoutée											BD							
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale											JY	414 0,46 %						
	13		Autres impôts											BS	806 0,90 %						
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible											BV	3 399 3,79 %						
	15	Loyer et charges locatives											BF	4 118 4,59 %							
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)											BW								
	17	Entretien et réparations			973 1,08 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs								BG	388 0,43 %						
	18	Personnel intérimaire			163 0,18 %																
	19	Petit outillage (11)			1 339 1,49 %																
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité			117 0,13 %																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)			5 492 6,12 %	Total : Transport et déplacements								BH	8 487 9,46 %						
	22	Primes d'assurances			402 0,45 %																
	23	Frais de véhicules (12)			3 626 4,04 %																
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...																	
24	Autres frais de déplacements (voyages...)			2 815 3,14 %	Total : Frais divers de gestion								BJ	6 441 7,18 %							
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires											BT	10 107						BK	12 298 13,71 %
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	2 191									dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès			1 331 1,48 %																	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			2 201 2,45 %	Total : Frais divers de gestion								BM	4 945 5,51 %							
28	Frais d'actes et de contentieux			261 0,29 %																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	417 0,46 %																	
30	Autres frais divers de gestion			734 0,82 %																	
31	Frais financiers (14)																				
32	Pertes diverses (15)																				
33					TOTAL (lignes 8 à 32)						BR	45 343 50,55 %									

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

EXPERT JUDICIAIRE

N° SIRET

16 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	44 938	50,09 %	
	35	Plus-values à court terme (16)					CB				
	36	Divers à réintégrer (17)					CC	2 720	3,03 %		
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
	38						TOTAL (ligne 34 à 37)	CE	47 658	53,13 %	
	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
	40	Frais d'établissement (19)					CG				
	41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 596	1,78 %		
	42	Moins-value à court terme					CK				
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	3 125	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL	3 129 3,49 %	
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CT				
	45						CO				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CQ	4			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CM				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	17 547		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	2 657		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ	866		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véloréacteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :				Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles		Amortissements pratiques à réintérer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	(2)		Type de carburant (3)				
		T		X			14 129				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B		